

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Séance du 05 JUIN 2026 à la mairie de Saint-Chels

Les membres du conseil municipal de Saint-Chels se sont réunis en séance ordinaire sur convocation du Maire du 05 juin 2026 à chaque élu et affichée au panneau d'affichage de la mairie sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation Procès-verbal du conseil municipal du 23 /04 /2026
- Travaux d'aménagement du préau
- Halle : versement subvention du Comité des Fêtes
- Taux de taxe d'aménagement
- Cimetière : caveau communal et ossuaire et reprise de concessions
- compte-rendu des réunion du mois
- questions diverses

Dominique Pary demande que l'ordre du jour soit complété par le point suivant

- Avenant au devis de Issaly pour la halle

Le conseil municipal valide l'ajout de ce point à l'ordre du jour

Les membres du conseil signent la feuille d'émargement. La secrétaire de mairie Sylvie Raffy est présente à la réunion.

		Pré sent	Pouvoir	Absent
PARY Dominique	Maire	X		
SAGORY BERNARD	1 ^{er} Adjoint	X		
VINGHES Janine	2 ^e Adjoint	X		
LAFFERRERIE Martine	Conseiller	X		
LAFFERRERIE ROMAIN	Conseiller	X		
MOTTIER ALAIN	Conseiller	X		
ORTALO REINE	Conseiller	X		
POURCEL SOPHIE	Conseiller	X		
PRADINES MAXIME	Conseiller	X		

1 –Désignation du secrétaire de séance.

Dominique Pary, maire déclare la séance ouverte. Il demande qui est volontaire pour rédiger le compte rendu. Sophie Pourcel se propose.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, nomme comme secrétaire de séance sophie Pourcel.

2 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23/04/2026.

Le procès-verbal du conseil du 23 avril 2026 a été adressé à chaque membre du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23/04/2026.

3- travaux d'aménagement du préau :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise SALAÛN Cyril à Espédaillac d'un montant total de 4 772.00€ ht concernant la réalisation des travaux d'aménagement du préau de l'ancienne école (cloisonnement avec enduits).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas réaliser les enduits (soit 2 484.00€ ht)
- D'approuver le devis de l'entreprise SALAÛN Cyril à Espédaillac pour le restant des travaux soit 2 288.00€ ht

4-Halle : versement subvention du Comité des Fêtes

Point ajourné et reporté à la prochaine réunion du conseil municipal

5-Taxe d'aménagement :

Monsieur le Maire communique au conseil municipal un courrier du Grand-Figeac du 22 mai 2026 concernant la taxe d'aménagement. Celui-ci précise que lors de l'approbation du PLUI, celle-ci est instaurée de plein droit à 1% (taux par défaut) sur toutes les communes dotées d'un PLUI.

En cas de modification de ce taux, qui peut être compris entre 1% et 5%, le conseil municipal doit délibérer avant le 30 juin 2026 pour une date d'effet au 1^{er} janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas modifier le taux par défaut de la taxe d'aménagement soit 1% qui sera effectif au 01 janvier 2027.

6- Cimetière : caveau communal et ossuaire et reprise de concessions

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise NUNES Philippe à Larroque-Toirac d'un montant de 1000.00€ ht concernant la reprise de concessions au cimetière ainsi que l'édification d'un caveau communal provisoire de deux places intégrant un « compartiment » ossuaire d'un montant de 3 000€ ht.

Il est précisé que les travaux de reprise de concessions seront imputés en section de fonctionnement du budget communal et ceux concernant l'édification du caveau communal provisoire intégrant un « compartiment » ossuaire le seront en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, le devis susmentionné.

7- Construction halle en bois : travaux complémentaires au lot charpente-couverture

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir des travaux complémentaires (réhausse de 30 cm compris ossature et bardage) au lot charpente-couverture du chantier de construction de la halle en bois.

L'entreprise SARL ISSALY, attributaire du lot charpente-couverture dudit chantier a donc réalisé un devis complémentaire qui s'élève à 1 082.00€ ht.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis complémentaire susmentionné.

8 – compte-rendu des réunions du mois :

Plusieurs réunions ont eu lieu dont :

PLUI à Cajarc Dominique Pary :

Une révision est lancée objectif fin d'année pour les modifications OAP. Pour les plus grosses modifications (changement de terrain ...) ce sera traité à moyen termes.

En conséquence une réunion de la commission urbanisme de St-Chels se réunira le mardi 9 juin 2026 .

PETR à Figeac Dominique Pary :

Nomination des représentants , nouveau président Mr Foucher.

Commission Urbanisme à Planioles Dominique Pary.

Conseil Départemental du Lot à Cahors Dominique Pary et Jeanine Vinghes :

Présentation du conseil départemental.

Territoire Energies Maxime Pradines :

Présentation des activités

9 – Questions diverses :

préparation du mai

liste de distribution du petit journal

Motion pour la sauvegarde des écoles en milieu rural:

Dominique Pary lit la motion transmise par les communes du RPI vallée du Célé et soumis à validation au conseil. Après échanges, le conseil convient de ne pas donner suite à la motion en l'état, considérant que le bon fonctionnement d'une classe nécessite un nombre minimum d'enfants pour créer une émulation et une sociabilisation Par ailleurs, d'autres critères doivent être pris en compte tels que la présence de classes dans un rayon de déplacement acceptable.

Motion Parc Photovoltaïque Tour de Faure:

Dominique Pary lit la motion proposée par l'association AELC contre l'implantation du parc photovoltaïque de Tour de Faure. Afin de moduler la position de la commune, le conseil adopte la motion proposée par le Maire:

"Le conseil municipal de Saint Chels, après avoir pris connaissance de la déclaration de l'AELC s'opposant au projet de parc photovoltaïque du groupe TOTAL Energie à Tour de Faure, confirme son opposition à ce projet de taille trop importante et mené avec une concertation lacunaire avec les collectivités locales et les habitants. Le conseil marque son inquiétude sur l'absence de visibilité sur les extensions possibles de parc photovoltaïques entre Tour de Faure et Cajarc.

Le conseil insiste néanmoins sur la nécessité d'avoir un plan précis de développement de la production d'électricité sur le territoire du département assurant l'autonomie du territoire en matière d'énergie électrique, la capacité à permettre le développement économique et de répondre aux besoins futurs, dans un cadre acceptable d'implantation des structures."

Journée citoyenne entretien salle des fêtes:

samedi 20 juin matin

Journée Citoyenne lasurage des voliges halle:

Première quinzaine de juillet chez Alain Masbou, selon livraison de l'entreprise Issaly. Bernard Sagory recherche les lasures recommandées par l'entreprise. Le conseil remercie Alain Masbou pour la mise à disposition de son hangar pour stocker les voliges à traiter.

La date du prochain conseil est fixée au 03 Juillet 2026

Procès-verbal adopté à l'unanimité le 08 juillet 2026.

A Saint-Chels, le 08 juillet 2026

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Sophie POURCEL



LE MAIRE

Dominique PARY

